

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Loi fédérale sur la compétence de conclure des traités internationaux de portée mineure et sur l'application provisoire des traités internationaux

En réponse à deux motions, le Conseil fédéral propose des modifications dans deux domaines. 1. Conclusion de traités internationaux de portée mineure par le Conseil fédéral: les catégories fixées à l'art. 7a, al. 2, LOGA seront précisées, et une liste de critères négatifs intégrée dans un nouvel al. 2. Application provisoire des traités internationaux: il s'agit de modifier la loi sur le Parlement afin de prévoir que le Conseil fédéral renonce à appliquer provisoirement un traité si les deux commissions parlementaires compétentes s'y opposent à une majorité des deux tiers des membres.

Date limite: 12 mars 2012

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de la justice OFJ, Unité I Législation, Bundesrain 20, 3003 Berne, tél. 031 322 53 62 / 031 322 43 92

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

13 décembre 2011

Chancellerie fédérale